

Procès-verbal de la séance du 05 février 2016

L' an 2016, le 5 février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle communale, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

Présents : Jérôme DEPONDT, Maire, Hélène MAISONS, Laurent MOTILLON, Franck LEVASSORT, Adjoint au Maire, et Philippe RAYNAUD, Albert GIL, Ludivine GILBART, Grégory BELLANCOURT, Bernadette GUIMBAULT.

Excusé(s) ayant donné procuration : Julie HANNETON à Hélène MAISONS ;

A été nommé(e) secrétaire : Grégory BELLANCOURT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 09

Date de la convocation : 30/01/2016

Date d'affichage : 30/01/2016

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- DEL/2016/001 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : subvention travaux compteurs plomb
- DEL/2016/002 - FDAIC : agrandissement du parking de la mairie
- DEL/2016/003 - FDAIC : travaux d'évacuation d'eaux pluviales sur la RD 147
- DEL/2016/004 - FDAIC : travaux d'évacuation d'eaux pluviales le long de la salle des fêtes
- DEL/2016/005 - FDAIC : acquisition et installation de caméras de surveillance
- DEL/2016/006 - SIVOM : modification des statuts
- DEL/2016/007 - SIVOM : acompte
- DEL/2016/008 - Devenir de la bibliothèque

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 30.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

• **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : travaux compteurs plomb (DEL/2016/001)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb existants et de la mise en place de nouveaux compteurs, sur le territoire communal.

Il expose à l'assemblée qu'une dotation de l'Etat peut être sollicitée au titre de la DETR et présente aux conseillers municipaux, les deux devis transmis par les entreprises Maharoux et Suez. Il est constaté un fort écart de prix entre les deux propositions. Monsieur Motillon exprime des doutes sur le devis de l'entreprise la moins disante, expliquant ainsi qu'il redoute que la facture qui sera présentée ne reflète pas le devis proposé.

Considérant l'exposé ci-dessus :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement départemental relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux, année 2016 ;

Vu le devis établi par l'entreprise SUEZ Environnement, agence de Vernouillet (28500) ;

Considérant que la commune de Marchezais compte moins de 2 000 habitants,

Considérant l'existence de branchements en plomb sur le territoire communal,

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer les dits branchements en plomb,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

(9 voix pour : Depondt, Maisons, Levassort, Raynaud, Gil, Gilbert, Bellancourt, Guimbault, Hanneton ; **1 abstention** : Motillon)

- sollicite, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016, une subvention de 3 785.58 € représentant 30 % du montant H.T. prévisionnel des travaux ;
- décide de confier à Suez Environnement, agence de Vernouillet (28500) l'exécution des travaux pour un montant H.T. de 12 618.59 €.

➤ autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de la Préfecture et à signer toutes les pièces afférentes.

• **Travaux 2016**

Monsieur le Maire explique que dans la perspective du budget et pour tenir les délais de demandes de subventions, il convient de lister les travaux à faire sur la commune, sachant que tous ne pourront pas être financés sur 2016.

✓ **Agrandissement du parking de la mairie (DEL/2016/002)**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a demandé à Foncier-Experts d'établir un chiffrage pour la réalisation des travaux d'agrandissement du parking de la mairie. Il présente le devis et le plan à l'assemblée.

Bernadette Guimbault fait remarquer que c'est toujours Foncier-Experts qui est sollicité.

Monsieur Depondt répond qu'il s'agit là d'une estimation **gratuite** de la part d'un maître d'œuvre en VRD qui nous permet de faire rapidement notre demande de subvention.

Philippe Raynaud fait remarquer qu'il n'est pas prévu de place pour les personnes à mobilité réduite.

L'éclairage n'est également pas prévu au devis. Précision est apportée qu'un fonds de concours pourra être demandé au SIEPRO pour cet équipement, à hauteur de 50 % du prix H.T. des travaux d'éclairage public. La place pour les personnes à mobilité réduite sera réalisée hors parking, sur le parking actuel près de l'armoire transformateur.

Vu la délibération du 15 décembre 2015 du Conseil Départemental arrêtant la liste des projets éligible au titre du FDAIC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre des « travaux de voirie » pour la construction ou l'amélioration des parcs et emplacements de stationnement s'élevant à 30 % du montant de l'étude et des travaux de l'agrandissement du parking de la mairie (plafond subventionnable de 100 000 euros) ;
- approuve le plan de financement **prévisionnel** relatif à l'étude et aux travaux d'améliorations des emplacements de stationnement pour le parking de la mairie, tel que détaillé ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux d'aménagement	39 957.90 €	
Maîtrise d'oeuvre	2 797.05 €	
FDAIC		12 826.49 €
TVA	8 550.99 €	
FCTVA		8 086.33 €
Autofinancement		30 392.22 €
TOTAL	51 305.04 €	51 305.04 €

- autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du FDAIC et à signer toutes les pièces afférentes.
- demande l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'agrandissement du parking de la mairie

✓ **Salle des fêtes**

Jérôme Depondt explique qu'il a mandaté Laurent Motillon pour faire réaliser une estimation des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

L'architecte Philippe Giroux s'est rendu sur place fin d'année 2015 et a transmis un devis d'intervention. Cependant, des précisions doivent lui être demandées notamment en ce qui concerne le gros œuvre, la hiérarchisation des travaux et les travaux de mise aux normes.

Laurent Motillon souhaiterait qu'une réunion soit organisée pour discuter du devenir de la salle des fêtes.

✓ **Travaux d'évacuation des eaux pluviales sur la RD 147 (DEL/2016/003)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a saisi le Conseil Départemental, à propos du problème d'écoulement des eaux pluviales sur la RD 147, à l'entrée du village. La réponse du chef de la subdivision du Drouais Thymerais est que ces travaux sont du ressort de la commune étant donné qu'ils se situent à l'intérieur de l'agglomération.

Vu la délibération du 15 décembre 2015 du Conseil Départemental arrêtant la liste des projets éligible au titre du FDAIC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre des « travaux de voirie » pour la réalisation de réseaux d'évacuation des eaux pluviales s'élevant à 30 % du montant de l'étude et des travaux de réalisation d'une tranchée d'infiltration des eaux pluviales sur la RD 147, à l'intérieur de l'agglomération (plafond subventionnable de 100 000 euros) ;
- approuve le plan de financement **prévisionnel** relatif à l'étude et aux travaux d'améliorations des emplacements de stationnement pour le parking de la mairie, tel que détaillé ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux	13 267.20 €	
Maîtrise d'oeuvre	928.70 €	
FDAIC		3 980.16 €
TVA	2 839.18 €	
FCTVA		2 538.53 €
Autofinancement		9 587.69 €
TOTAL	16 106.38 €	16 106.38 €

- autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du FDAIC et à signer toutes les pièces afférentes.

✓ **Travaux d'évacuation des eaux pluviales le long de la salle des fêtes (DEL/2016/004)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait intervenir le SIAM pour des travaux d'hydrocurage du fossé busé qui part de la rue de l'Eglise et qui longe la salle des fêtes jusqu'à la Gaudonnerie. L'absence de regards sur ce busage et la présence des peupliers à proximité n'ont pas permis de faire aboutir ces travaux d'hydrocurage, les buses semblent bouchées par des racines d'arbres.

Il paraît nécessaire de faire installer des regards et de prévoir des travaux de renforcement du busage le long des peupliers.

Vu la délibération du 15 décembre 2015 du Conseil Départemental arrêtant la liste des projets éligible au titre du FDAIC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre des « travaux de voirie » pour la réalisation de réseaux d'évacuation des eaux pluviales s'élevant à 30 % du montant de l'étude et des travaux de réalisation de regards et de renforcement du busage qui se situe le long de la salle des fêtes et plus particulièrement au niveau des peupliers (plafond subventionnable de 100 000 euros) ;
- approuve le plan de financement **prévisionnel** relatif à l'étude et aux travaux d'améliorations des emplacements de stationnement pour le parking de la mairie, tel que détaillé ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux	4 935.00 €	
FDAIC		1 480.50 €
TVA	987.00 €	
FCTVA		933.37 €
Autofinancement		3 508.13 €
TOTAL	5 922.00 €	5 922.00 €

- autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du FDAIC et à signer toutes les pièces afférentes.

✓ **Acquisition et installation de caméras de surveillance (DEL/2016/005)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à Philippe Raynaud de faire une étude sur l'acquisition et l'installation de caméras de surveillance sur le territoire communal. Il invite Monsieur Raynaud à faire part de son étude aux membres de l'assemblée.

Monsieur Raynaud expose :

- deux devis sont en cours ;
- pertinence de visualiser les entrées et les sorties de village, pose de caméras sur des candélabres existants ;
- pose de 2 caméras par lampadaire (une caméra fixe à grand angle et une caméra repérant les plaques d'immatriculation) ;
- compter 4 ou 5 lampadaires sur la commune ;
- problème d'alimentation électrique de ces caméras, la SICAE-ELY sera interrogée à ce sujet dès la semaine prochaine ;

Monsieur le Maire rappelle que la sécurité dans la commune est un sujet sensible pour les Marcherois et qu'il s'agit là, d'un sujet d'intérêt général.

Monsieur Motillon exprime son avis très réservé quant à la nécessité d'une telle dépense qui aide en premier lieu les services de la gendarmerie et n'assure pas de sécurité active.

Philippe Raynaud est quant à lui convaincu que c'est un équipement nécessaire pour la sécurité.

Vu la délibération du 15 décembre 2015 du Conseil Départemental arrêtant la liste des projets éligible au titre du FDAIC ;

Vu la délibération DEL 2015/034 du Conseil Municipal approuvant la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre des « opérations de sécurité – sécurité des biens et des personnes » pour l'acquisition et l'installation de caméras de surveillance sur le territoire de Marcheçais, s'élevant à 30 % du montant des travaux (plafond subventionnable de 100 000 euros) ;

	DEPENSES	RECETTES
Acquisition et installation de caméras de surveillance	29 525.00 €	
FDAIC		8 857.50 €
Autofinancement		20 667.50 €
TOTAL	29 525.00 €	29 525.00 €

- autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du FDAIC et à signer toutes les pièces afférentes.
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et à signer toutes les pièces afférentes.

✓ **Armoires électriques pour l'éclairage public, rue de la Gare et rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de prévoir la fourniture et la pose d'une nouvelle armoire électrique pour l'éclairage public, rue de la Gare et rue de l'Eglise.

L'entreprise SES estime à 2 127.16 € H.T. la fourniture et la pose de l'armoire électrique de la rue de l'Eglise et à 2 151.61 € H.T. pour celle de la rue de la Gare.

Ces dépenses seront inscrites au BP 2016 et une participation sera demandée au SIEPRO au titre du fonds de concours 2016.

En ce qui concerne l'éclairage public sur le territoire communal, il est précisé qu'il n'est pas envisagé de revenir à un éclairage permanent la nuit, ceci pour des raisons économiques et parce que ce serait contraire à la loi sur la transition énergétique.

Monsieur Motillon précise que les cambriolages ont lieu le jour et qu'un vagabond, la nuit, se repère mieux, avec une lampe-torche lorsqu'il se déplace.

• **SIVOM : modification des statuts (DEL/2016/006)**

Considérant les statuts du SIVOM de la Plaine du Drouais Est déposés à la Préfecture d'Eure-et-Loir en 1974, modifiés en 1977 puis en 1996 et en 2006 ;

Considérant la délibération du SIVOM en date du 07 décembre 2015 modifiant ses statuts en supprimant les compétences « organisation des transports scolaires » et « étude et distribution d'eau potable » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet, à l'unanimité, un avis favorable à la modification des statuts du SIVOM de la Plaine du Drouais Est, supprimant, d'une part les compétences « organisation des transports scolaires » et « étude et distribution d'eau potable » et abrogeant d'autre part, le paragraphe relatif au calcul de la participation des communes pour l'étude de la distribution d'eau potable.

• **SIVOM : versement acompte (DEL/2016/007)**

Monsieur le Maire explique qu'en début d'année, le SIVOM est confronté à un problème de trésorerie, c'est pourquoi le SIVOM demande qu'un quart de la participation de l'année précédente soit versé dès les premiers jours de janvier, par chaque commune adhérente afin de pouvoir faire face aux dépenses.

Quelques conseillers tiennent à préciser que ce problème de trésorerie touche également un bon nombre de collectivités et qu'il est difficile pour une commune comme la nôtre, de se priver, dès le début d'année de 20 000 € de trésorerie. Il serait souhaitable que le SIVOM accepte un versement de 1/12^{ème} par mois.

D'autres conseillers estiment qu'il s'agit là d'une participation de tous au bon fonctionnement du syndicat, dont tous notent que la charge est particulièrement élevée.

Le Maire met au vote la proposition du SIVOM.

Considérant les difficultés de trésorerie rencontrées par le SIVOM de la Plaine du Drouais Est en début d'année civile,

Considérant la délibération du SIVOM en date du 12 mars 2015 instituant le versement d'un acompte correspondant au quart de la participation de l'année précédente afin de pouvoir faire face aux dépenses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

(5 voix pour : Maisons, Motillon, Raynaud, Bellancourt, Hanne-ton ; **4 voix contre** : Levassort, Gil, Guimbault, Gilbert ; **1 abstention** : Depondt)

- accepte le principe de versement d'un acompte, dès les premiers jours de janvier, correspondant au quart de la participation de l'année précédente afin de pouvoir faire face aux dépenses.

• **Devenir de la bibliothèque (DEL/2016/008)**

Monsieur le Maire explique que la bibliothèque, qui a connu une belle popularité, n'attire plus les Marcherois.

Constat est fait par tous que la fréquentation de la bibliothèque est devenue inexistante et qu'il convient de clôturer son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, décide :

- ✓ de mandater Bernardette Guimbault pour mener à bien les opérations de liquidation de la bibliothèque ;
- ✓ dit que des mesures d'évacuation des ouvrages seront prises rapidement afin que les locaux abritant la bibliothèque soient rendus libres dans un délai de 6 mois

• **Site internet**

Le nouveau site internet est présenté à l'assemblée par Grégory Bellancourt qui l'a mis en oeuvre.

Après présentation, le conseil municipal convient que le nouveau site doit être mis en ligne le plus tôt possible, que le nom de domaine doit être créé pour la commune et que c'est au webmaster de continuer à alimenter le site.

Monsieur le Maire remercie Grégory Bellancourt pour son implication.

• **Bulletin municipal**

Jérôme Depondt remercie Albert Gil pour la réalisation du bulletin annuel qui a été distribué fin janvier aux Marcherois. Il invite Albert Gil à penser dès maintenant au prochain bulletin du « Petit Marcherois ».

• **Compte-rendu de réunions diverses :**

- ✓ **Urgence sécurité (rapporteur Jérôme DEPONDT)**

Cette réunion, organisée à Marchezais le 26 janvier dernier, en présence des gendarmes et avec la collaboration de Philippe Raynaud, a rassemblé plus de 60 personnes. Elle a permis de rappeler aux habitants les réflexes à avoir pour lutter contre les cambriolages.

- ✓ **Tourisme (rapporteur Hélène MAISONS)**

Des actions concrètes sont menées par l'agglo pour la promotion du tourisme (cartes, site internet, sets de table...).

✓ Travaux de renouvellement des voies ferrées entre Plaisir et Dreux (rapporteur Héléne MAISON)

Les travaux de remplacement de voie et ballast entre Dreux et Plaisir Grignon sont prévus entre le mois de mai et le mois de novembre 2016. La SNCF fermera des passages à niveau à partir de 18 h jusqu'au petit matin, ce qui impliquera des déviations routières. Cela impacte notamment les transports scolaires, les ramassages des ordures ménagères, les agriculteurs.

Des navettes de bus vont être mises en place car plus de 1 000 trains seront annulés pendant cette période. Il a été précisé par la SNCF que des documents d'information seront distribués aux usagers.

✓ Déchets (rapporteur Laurent MOTILLON)

Installation d'une redevance spéciale : les collectivités locales vont devoir payer une redevance spéciale pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères.

• Questions diverses :

- Sécurité routière RD 147 (rapporteur Jérôme DEPOND)

Les aménagements de sécurité proposés par la commune, en partenariat avec Mme Evelyne Lefebvre, Monsieur Francis Pécquenard, Monsieur Joël Billard, tous trois conseillers départementaux, suite à une réunion organisée sur le terrain en 2015, ont été refusés par le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Monsieur le Maire a aussitôt réagi en répondant par courrier que ces refus étaient une injure à la sécurité des Marcherois. Quoiqu'il arrive, une décision sera prise pour assurer la sécurité des habitants, des piétons et des enfants à Marchezais. Des panneaux « stop » seront achetés et d'autres déplacés.

- Des travaux de la SNCF sur le passage à niveau 26 auront lieu pendant les vacances de février.

- Rats : le maire confirme ce qui a été dit lors du précédent conseil municipal, à savoir que chacun doit veiller à dératiser sur sa propriété, la commune n'ayant aucune obligation à procéder à une dératification sur son territoire.

- Arrêté municipal : le maire informe les conseillers qu'un projet d'arrêté municipal est en cours, il concerne l'entretien des trottoirs de la commune. Ce projet leur sera envoyé par courrier afin de recueillir leurs avis.

- Réunion des commissions : Laurent Motillon souhaiterait que les commissions « finances » et « travaux » se réunissent plus souvent. Il souhaite également que la constitution de ces commissions soit revue notamment suite au décès de Jacques Breteau. Le maire s'engage à mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Chaussée Allée des Tilleuls : Philippe Raynaud fait remarquer le mauvais état de cette allée.

Monsieur le maire répond que d'autres rues seraient également à refaire (rue du Prieuré, rue de la Gare), les finances locales ne permettent pas de réaliser ces travaux pour l'instant.

- Agent communal : Bernadette Guimbault s'inquiète de voir, de temps en temps, une personne avec l'agent communal et demande s'il s'agit d'un nouvel agent.

Réponse lui est donnée qu'il ne s'agit pas d'un nouvel agent communal mais d'un ami de celui-ci qui vient le chercher à la fin de son service.

La séance est levée à 23 h 40 minutes.

En mairie, le 18 février 2016

La secrétaire de séance,
Grégory BELLANCOURT

Le Maire,
Jérôme DEPOND

